

CONDITIONS D'INSCRIPTION A UN STAGE

Conditions à remplir pour effectuer un stage organisé par la Faculté de Médecine :

- Avoir obtenu le Bachelor en Médecine et avoir effectué deux années de Master en Médecine.
- Le stage demandé doit faire partie intégrante du cursus.
- Une bonne connaissance de la langue française est exigée (Niveau B2).
- La durée du stage est de 2 mois au moins et de 4 mois au plus.
- Le stage débute obligatoirement le 1er jour du mois (même si ce jour est un vendredi) et se termine les 30 ou 31 du mois.
- L'immatriculation à l'Université de Genève est obligatoire. La taxe administrative est de CHF 300.-.
- Les repas et le logement sont à la charge de l'étudiant. Le logement est à chercher par ses soins et n'est pas garanti par l'hôpital.
- L'étudiant est soumis aux conditions de travail de l'hôpital dans lequel il effectue son stage. Il n'y a pas d'obligation d'octroyer des congés, ceci relevant du chef de service et/ou de l'administration de chaque hôpital.
- Les stagiaires participent au travail médical pendant la nuit et le week-end selon les conditions des services.
- Lorsque l'étudiant a signé le contrat de stage, il ne peut plus modifier son programme.
- Aucune prolongation du stage n'est admise et il n'y a aucune possibilité de poursuivre ses études en Suisse.
- Toutes les démarches se font par écrit.
- NB: Pour un stage de <u>courte durée</u> (1 mois) et pour les étudiants <u>d'une nationalité hors Europe</u>, les stages sont organisés par l'<u>IFMSA</u> (International Federation of Medical Students' Associations). Veuillez contacter l'agent d'échange local ou national de votre pays qui vous fournira toutes les informations nécessaires pour postuler au programme d'échange professionnel IFMSA. Voir aussi : IFMSA Professional Exchange Program